

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

Voie verte départementale N°6

Rénovation de la section

Commune de GUER

Septembre / Octobre 2024

Objet de l'opération

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement dédié aux mobilités douces, le département du Morbihan a décidé de rénover en totalité le revêtement de la section de la voie verte VD6, située entre les villages de Launay Couëdor et la Métairie des Vaux sur le territoire de la commune de Guer, pour faciliter les déplacements quotidiens. Les communes de Porcaro et de Augan n'ont pas souhaité que le département modifie le revêtement sablé sur leurs communes.

En complément, dans une logique de traitement homogène de l'ensemble de l'itinéraire, des suppressions et remplacements de barrières anti-intrusions seront effectués sur les communes de Porcaro, Augan et Ploërmel.

Les travaux permettront de pérenniser la structure de chaussée sur la section située sur la commune de Guer et d'améliorer les conditions de sécurité et de fluidité des usagers cyclistes sur l'ensemble de l'itinéraire.

Plan de situation



Désignation des intervenants

Maîtrise d'ouvrage : Département du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

(Suivi chantier : ATD Sud Est – SERD de La Gacilly)

Montant de l'opération :

- Elagage préventif préalable au démarrage des travaux réalisés par l'entreprise MSV : 10 164 €
- Nettoyage d'ouvrage d'art et remise en peinture réalisés par l'entreprise SOLVENN : 7 395 €
- Travaux de rénovation de la voie verte réalisés par l'entreprise CHARIER : 214 958 €
- Fourniture du mobilier urbain (barrières anti-intrusion, lisses et bancs) par l'entreprise SODILOR : 72 166 €
- Fourniture des panneaux de signalisation verticale par l'entreprise LACROIX : 15 000 €

Les travaux sont intégralement pris en charge par le département du Morbihan.

Contenu des travaux de réparation de l'ouvrage

Les travaux portent sur la suppression et en partie le renouvellement des barrières anti-intrusions, lisses et bancs en bois complètement dégradés, le remplacement du revêtement en stabilisé renforcé fortement endommagé par un enrobé bitumineux, le dérasement limité des accotements et le curage complet des fossés.

Organisation des travaux

Les travaux sont programmés du 2 septembre au 1^{er} novembre, pour une durée prévisionnelle de deux mois suivant la programmation suivante :

- Semaines 36 et 37 : Installation du chantier et dépose du mobilier
- Semaines 38 et 39 : Curage des fossés, démarrage du dérasement et préparation du support de la voie verte
- Semaines 39 et 40 : Poursuite du dérasement et préparation du support de la voie verte
- Semaine 41 : Mise en œuvre de l'enrobé bitumineux sur la voie verte et calage des accotements en rive
- Semaines 41, 42, 43 et 44 : Pose du mobilier

Information et déviations durant les travaux de réparation

Les travaux nécessiteront la fermeture complète à la circulation de la VD6, afin d'éviter tous risques pour les usagers et sécuriser l'intervention de l'entreprise.

Les accès autorisés au chantier pour les différents engins ont été définis préalablement par le maître d'œuvre. Avant le démarrage des travaux, un état des lieux contradictoire des voies communales sera établi avec un représentant de la commune de Guer.

L'accès des riverains sera maintenu en permanence, et la réouverture à la circulation de la voie verte sera rétablie à l'issue de l'achèvement des travaux.



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :
Restez vigilant et respectez les agents qui interviennent sur les chantiers
dans le but d'améliorer les conditions de circulation.**

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Sarah LE BORGNE (cabinet) 02 97 54 82 11 – email : sarah.leborgne@morbihan.fr

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

[**routes@morbihan.fr**](mailto:routes@morbihan.fr)

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.